



Favoriser le développement de plans d'aménagement durable et la pleine contribution des communautés

Mémoire présenté par le Chantier de l'économie sociale
dans le cadre de la consultation sur
la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires,
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

SEPTEMBRE 2021

Introduction

Le Chantier de l'économie sociale est heureux de pouvoir contribuer à la réflexion sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT). Nous tenons d'emblée à saluer le travail de consultation ainsi que la vision ambitieuse de la Stratégie portés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Pour le Chantier de l'économie sociale, il importe que le gouvernement reconnaisse et soutienne la participation de la société civile dans les processus visant l'identification et l'élaboration de solutions ou de stratégies novatrices et structurantes pour le développement, la protection ou la revitalisation d'un territoire. Pour accroître la résilience économique et sociale du Québec, il importe plus que jamais d'innover et de diversifier la forme que prennent les réponses à nos besoins. La vision de la SNUAT telle que présentée dans le document de consultation est ambitieuse et rassembleuse. Les orientations traduisent bien le désir de créer des milieux de vie durables et adaptés aux réalités de chaque territoire.

Le Chantier souhaite contribuer à la consultation en attirant l'attention du gouvernement sur certains enjeux à considérer plus en profondeur et aux leviers prometteurs pour y répondre. Le mémoire qui suit porte essentiellement sur les moyens et stratégie nécessaires devant être intégrés dans la SNUAT pour favoriser le développement de plans d'aménagement durable et la pleine contribution des différentes parties prenantes de la société, dont les entreprises collectives.

L'économie sociale en bref

Selon la Loi sur l'économie sociale (2013), l'économie sociale se définit comme « l'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées dans le cadre des entreprises – coopératives, mutuelles et organisations à but non lucratif – dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont exploitées conformément à six principes :

1. La réponse aux besoins des membres ou de la collectivité.
2. L'autonomie vis-à-vis l'État.
3. La gouvernance démocratique par les membres.
4. L'aspiration à une viabilité économique.
5. La redistribution au prorata des surplus générés aux membres ou leur réinvestissement dans l'organisation afin de mieux servir sa mission.
6. La dévolution du reliquat des biens (après remboursement des créanciers) à une autre organisation ayant une mission semblable, lorsque l'entreprise cesse ses activités.

Le Québec compte environ **11 200 entreprises d'économie sociale** qui, ensemble, génèrent un **chiffre d'affaires de 47,8G\$** et comptent près de **220 000 employés**. De ce nombre, 75% sont des OBNL, 21% des coopératives non financières et un peu plus de 3% des coopératives financières ou des mutuelles. Collectivement, elles regroupent 13,4 millions de membres. Les entreprises d'économie sociale comptent sur la contribution de quelque 90 000 administrateurs bénévoles parmi lesquels 51% sont des femmes et 20% sont des jeunes. (Source : [L'économie sociale au Québec – Portrait statistique 2016](#), ISQ,).

Telles qu'inscrites dans la loi, les caractéristiques mêmes de l'économie sociale garantissent donc que les lieux de décision d'une entreprise collective demeurent toujours proches des collectivités desservies et des personnes qui y travaillent. Elles ont un mode de redevabilité différent des entreprises privées et publiques et plus représentatif de l'ensemble de la société québécoise. Ajoutons également que ces entreprises visent la pérennité et la qualité de leur service plutôt que le rendement aux investisseurs, ce qui en font des acteurs tout indiqués pour mettre en œuvre des mesures qui visent à mieux desservir les besoins sociaux, économiques, environnementaux ou culturels des communautés.

L'économie sociale constitue donc un mode de développement qui mobilise différemment les ressources privées et publiques et qui concilie les intérêts de différentes parties prenantes en faveur d'un objectif commun. Son approche est donc complémentaire et distincte de celle des actions publiques et des entreprises privées puisqu'elle permet à la fois des distinctions locales (et une redevabilité par le biais de sa gouvernance) et un engagement en faveur de la qualité et de l'accessibilité géographique et financière, le tout dans un souci de pérennité. C'est en favorisant la participation des communautés au sein d'une gouvernance démocratique que les entreprises d'économie sociale contribuent à ce qu'elles puissent prendre en charge leur propre développement pour répondre aux besoins qui sont les leurs. **Parce qu'elles donnent voix à des acteurs diversifiés, les entreprises collectives font des choix de gestion différents qui font d'elles des entreprises particulièrement innovantes et durables.** D'ailleurs, cette contribution de l'économie sociale au développement économique, social, culturel et environnemental des territoires n'est plus à démontrer.

C'est aussi en développant de nouvelles réponses à de besoins sociaux et économiques que l'économie sociale a été à l'origine d'une grande partie des innovations sociales qui ont transformé le Québec au cours des 40 dernières années. Les services de garde éducatifs à l'enfance, l'aide à domicile, les initiatives de développement territorial, le loisir et le tourisme social, l'habitation communautaire, l'insertion, la sécurité alimentaire, etc. dans chacun de ces secteurs, nombre de projets d'économie sociale se sont développés comme autant d'innovations sociales en réponse à des aspirations et des besoins qui ne trouvaient pas de réponses satisfaisantes. Et, dans tous les cas, les entreprises collectives ont démontré que l'innovation était au cœur de leur identité et de leur pratique.

Présentation du Chantier

Organisation autonome et non partisane qui a pour principal mandat la concertation pour la promotion et le développement de l'économie sociale (aussi nommé entrepreneuriat collectif) au Québec, le Chantier réunit des promoteurs d'entreprises d'économie sociale œuvrant dans de multiples secteurs d'activité (communications, loisir, technologies, habitation, services aux personnes, ressources naturelles, formation, financement, services de proximité, culture, etc.), des représentants des grands mouvements sociaux et des acteurs du développement

local en milieu urbain et rural. Ces réseaux et ces organisations ainsi que d'autres partenaires, dont un représentant de l'Assemblée des Premières Nations et un représentant de l'Aile jeunesse, composent son conseil d'administration (Annexe 3) et son membership (Annexe 1).

Au cours des années, en collaboration avec de nombreux partenaires, le Chantier de l'économie sociale a mis en place divers outils afin de répondre aux besoins des entreprises collectives dans une diversité de domaines : développement de la main-d'œuvre, accès au capital, recherche et développement, accès aux marchés, transfert d'innovations, etc. Un aperçu des réalisations du Chantier est présenté à l'annexe 2 de ce mémoire.

Depuis sa création, l'histoire du Chantier est donc caractérisée par la mobilisation d'hommes et de femmes qui vise à répondre aux défis de leur époque et aux besoins de leur milieu et qui considèrent l'entrepreneuriat collectif comme une stratégie à privilégier pour y répondre. L'économie sociale, ce n'est pas seulement une façon d'aider les gens : c'est une autre façon d'entreprendre et de développer, à partir des besoins, des aspirations et des ressources des communautés. **Les entreprises d'économie sociale naissent pour servir les besoins de leurs membres et de leur communauté, elles se distinguent en conséquence par un enracinement très fort sur les territoires dans lesquels elles sont implantées.** Pour ces raisons, le Chantier s'est toujours appuyé sur des partenariats et des approches territoriales.

Ainsi, le Chantier entretient des liens privilégiés avec les 22 Pôles d'économie sociale, dont 19 Pôles territoriaux et 3 Pôles autochtones, qui couvrent l'ensemble du territoire québécois et élisent cinq représentants à son conseil d'administration. Ils agissent comme interlocuteur privilégié en matière d'économie sociale au plan régional, favorisent la concertation entre les différents acteurs de leur milieu et soutiennent la création des conditions favorables à ce modèle entrepreneurial de développement. Ce faisant, ils participent à la vitalité et la diversification économique de leur territoire. Qui plus est, le Chantier concerte ces Pôles plusieurs fois par an, ce qui facilite la mise en commun de leur expertise.

[Pôles d'économie sociale](#)

Présents dans toutes les régions du Québec, les Pôles d'économie sociale sont entièrement dédiés au développement de l'économie sociale sur leur territoire. Ils sont reconnus comme interlocuteur privilégié sur les questions de l'économie sociale au plan régional. Ils favorisent la concertation entre les différents acteurs de leur milieu et soutiennent la création des conditions favorables à ce modèle entrepreneurial de développement. Ce faisant, ils participent à la vitalité et la diversification économique de leur territoire.

Axe Gouvernance

Le Chantier partage la vision porteuse de la SNUAT concernant l'importance de la gouvernance pour favoriser un aménagement du territoire intégré et durable. Le développement de services de proximité, d'équipements collectifs, de modes de transport actifs ou encore d'une offre de logements suffisante et adaptée aux besoins des collectivités, doit mettre les besoins et les intérêts des communautés et des individus qui la compose au centre des décisions. Les acteurs de proximité constituent des partenaires de premier plan dans la réalisation d'actions adaptées aux enjeux et aux différentes réalités territoriales du Québec. Nous souhaitons donc appuyer les orientations présentées et ajouter quelques éléments complémentaires visant à maximiser les effets et les retombées des mesures proposées dans le cadre de la prochaine SNUAT qui sera adoptée en 2022.

Orientation 1 : Un cadre d'aménagement du territoire renouvelé pour des collectivités durables

Le Chantier est très favorable à cette orientation. Nous tenons néanmoins à souligner certains points à considérer dans la conception des actions qui viseront la mise en œuvre de cette orientation afin de maximiser l'effet des leviers identifiés dans cet axe.

Afin de renforcer le rôle des municipalités, la SNUAT doit tenir compte de la diversité des enjeux et des moyens de chaque région. Pour y arriver, il faut renforcer le rôle des municipalités dans l'arbitrage des enjeux dépassant leur territoire, mais également leur donner les moyens d'agir et de planifier selon leurs particularités régionales et les préoccupations soulevées par la population et les acteurs locaux. La gouvernance locale, supralocale et régionale doit être repensée afin de garantir l'existence de lieux de discussion et d'orientation entre les différents acteurs socioéconomiques et d'un espace de dialogue avec les communautés.

À noter également que, bien que la mise en place de cibles soit primordiale afin d'assurer un bon suivi de la Stratégie, la recherche de résultats ne doit pas nuire au développement de solutions innovantes. Les plans d'aménagement doivent permettre à des initiatives sortant des sentiers battus d'émerger et d'offrir la souplesse et la flexibilité nécessaire à l'expérimentation et à la mise en œuvre de solutions innovantes qui mèneront au développement de projets structurants, telle que l'occupation temporaire de bâtiments comme mesure transitoire de requalification ou de changement vocationnel d'un édifice.

Pour assurer des aménagements durables, il est important - voire fondamental - de placer les citoyens au cœur de l'identification des enjeux et des besoins de leur communauté ainsi que des solutions à prioriser et à mettre en place. En plus de favoriser l'appropriation des plans d'aménagement et l'acceptabilité sociale des projets, il faut favoriser l'élaboration de solutions basées sur une logique de contribution à un milieu de vie (bien-être et qualité de vie, services de proximité pertinents, modes de transport actifs, emplois, etc.). De plus, la protection du patrimoine culturel et naturel doit tenir compte de la valeur accordée par les membres d'une communauté à ceux-ci. Par conséquent, préserver les vocations de bâtiments patrimoniaux et de terrains à l'usage de la communauté, notamment par la réhabilitation de certains sites, permet de revitaliser les centres-villes, les noyaux villageois et les cœurs de quartier, de conserver une vitalité économique sur les territoires et de répondre aux besoins de la communauté appelés à évoluer dans le temps.

Orientation 2 : Un État dont l'exemplarité et la cohérence participent à l'aménagement responsable des territoires

Le Chantier salue le souhait de transparence de l'État et est également d'avis que l'État québécois doit exercer un leadership accru et jouer un rôle central dans la concertation et la cohérence des actions en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Ce leadership doit également se traduire par une plus grande exemplarité dans la gestion de ses actifs immobiliers. Une plus grande transparence, une meilleure prévisibilité et une utilisation qui favorisera la recherche des plus grandes retombées sociales et économiques sur les communautés devraient être privilégiées par les détenteurs et gestionnaires du parc immobilier de l'État québécois.

À l'instar de la Loi sur l'économie sociale, la SNUAT devrait mieux définir les interlocuteurs à privilégier, le rôle du gouvernement sur la question de l'aménagement du territoire et les mécanismes internes à l'appareil étatique pour assurer une plus grande cohérence des actions menées. L'aménagement étant au croisement de plusieurs ministères et services publics, un lieu de discussion et de décision interministériel sur cette question devrait par conséquent être créé.

Également, la mise en place d'un registre public des bâtiments gouvernementaux et d'un plan de gestion de ces actifs permettraient aux communautés de s'outiller adéquatement pour saisir des occasions immobilières susceptibles d'être le levier nécessaire au développement et à la réalisation de projets visant la réponse aux besoins identifiés localement ou régionalement. Pour ce faire, il est essentiel que les communautés disposent du temps nécessaire pour développer et financer ces projets d'acquisition et qu'elles puissent bénéficier de la prévisibilité de certaines occasions de développement. Elles doivent également être priorisées comme acteur de développement social et économique au moment d'un changement vocationnel d'un bâtiment public, car ce sont les communautés qui assureront le maintien du caractère collectif de certains espaces et la réponse aux besoins et aux enjeux qui affectent directement leur qualité de vie.

De plus, d'autres avenues pourraient mieux soutenir ces communautés dans leur volonté de développer des solutions adaptées à leurs réalités. Par exemple, la mise à disposition temporaire des actifs sous-utilisés du gouvernement aux initiatives collectives permettrait l'expérimentation rapide de solutions, tout en favorisant l'émergence d'entreprises innovantes. Les terrains et bâtiments publics sont souvent vendus au plus offrant, mais il est essentiel de tenir compte davantage de leur valeur au sein de la communauté locale et de l'effet de levier important que représentent ces actifs immobiliers pour le développement de projets pensés et portés par les communautés. Par conséquent, en priorisant le transfert des biens immobiliers publics vers la communauté et en soutenant ce rachat par la création d'un fonds inspiré par le *Community Ownership Fund* au Royaume-Unis¹, l'État

¹ Le [Community Ownership Fund](#) est un fonds lancé par le gouvernement britannique afin que les communautés d'Angleterre, d'Écosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord puissent soutenir et continuer à bénéficier des installations locales, des actifs communautaires et des équipements les plus importants pour elles.

maximiserait son impact en faisant de ses actifs de véritables leviers socio-économiques durables partout sur le territoire québécois.

Finalement, la localisation des infrastructures et activités gouvernementales doit être réfléchi afin d'optimiser les impacts positifs sur le développement local et régional. Pour ce faire, la Stratégie doit appuyer des pratiques durables d'aménagement du territoire qui contribue à une dynamique économique, renforce l'existant et ne participe pas à aggraver la dévitalisation des milieux de vie concernés. L'exemplarité des pratiques gouvernementales en la matière est essentielle afin de ralentir la disparition de lieux centraux dynamiques et prospères et d'inspirer l'ensemble des acteurs socio-économiques dans leurs pratiques de gestion.

Orientation 3 : En milieu nordique, des processus de planification territoriale favorisant une approche durable et intégrée en aménagement du territoire

La participation des acteurs d'un territoire au plan d'aménagement de celui-ci permet, en effet, le développement d'outils, de pratiques et de solutions répondant aux réels besoins de la communauté. En ce sens, la Stratégie doit permettre aux acteurs en milieu nordique d'explorer des pistes innovantes pouvant répondre aux enjeux qu'ils ont préalablement ciblés et les soutenir dans le développement de leurs propres solutions.

Orientation 4 : Un dialogue accru avec les Premières Nations en matière d'aménagement du territoire en amont de la prise de décision

Les processus de planification en aménagement du territoire ne doivent pas seulement tenir compte du point de vue des Premières Nations, mais doivent s'assurer que ces dernières soient **parties prenantes** des planifications. La Stratégie doit, par conséquent, démontrer un véritable engagement en ce sens et modifier l'orientation 4 afin qu'elle reflète un engagement réel d'une plus grande participation des Premières Nations sur les questions d'aménagement du territoire au Québec.

Axe Croissance urbaine

Vision

Le Chantier soutient la vision de la Stratégie sur une croissance urbaine conciliant le développement du territoire avec l'importance de l'adaptation et de l'optimisation des espaces déjà développés. Il importe donc de parler d'aménagement du territoire, mais aussi du réaménagement du territoire, afin de constamment viser l'adéquation entre les besoins de la population et le cadre de milieu de vie offert à cette population. La capacité d'adaptation et la flexibilité doivent être au cœur du cadre conceptuel développé afin de soutenir la création de communautés résilientes, notamment en milieu urbain où les réalités sont appelées à se renouveler à une vitesse grandissante. Le défi est grand, mais loin d'être impossible. Par ailleurs, plusieurs leviers existent déjà un peu

partout au Québec, tels qu'en transport (notamment par la mutualisation des équipements et des services²), en services alimentaires³ ou dans le redéveloppement d'espaces qui ont perdu leur vocation d'origine et sont appelés à être repensés, pensons notamment aux ateliers d'artistes installés dans d'anciens espaces manufacturiers⁴. Les terrains et bâtiments actuellement en place peuvent donc être réaménagés afin de répondre plus adéquatement à des besoins existants ou à de nouveaux besoins, limitant ainsi l'étalement urbain et l'augmentation des coûts liés à l'agrandissement et à l'entretien des infrastructures, telles que les routes, aqueducs, les télécommunications, etc.

Orientation 5 : Une répartition compacte de la croissance urbaine qui soutient la compétitivité du Québec, protège les milieux non artificialisés et endigue l'étalement urbain

Nous tenons à réaffirmer l'importance de soutenir l'aménagement et le réaménagement des milieux habités et naturels, qu'ils soient en zone urbaine, périurbaine ou rurale. En maximisant l'emploi des infrastructures existantes (incluant l'usage temporaire et transitoire ainsi que le partage et la mutualisation de locaux), nous favorisons la mixité des usages et des fonctions et préservons les conditions nécessaires au maintien ou à la création d'une mixité sociale inclusive. La création de communautés plus résilientes passe notamment par la mise en œuvre de stratégies et de politiques qui leurs permettront de changer, de modifier leurs habitudes et de se transformer à travers le temps.

Il est donc crucial de soutenir l'adaptativité des milieux et des territoires en prévoyant des mécanismes qui favoriseront des ajustements et la réorientation de certaines actions suivant l'évolution des réalités, des besoins et l'avancée des connaissances et des innovations techniques et technologiques. Le monde actuel étant en constante évolution, il est primordial de se doter d'outils vivants et itératifs qui offriront la possibilité de réévaluer des pratiques et des politiques à la lumière de nouvelles réalités causées, par exemple, par les changements climatiques, des innovations technologiques ou des modifications aux comportements humains, tels que l'adoption massive du télétravail à la suite de la pandémie mondiale de COVID-19.

Orientation 6 : Une planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports favorisant la mobilité durable

Afin de maximiser l'impact environnemental et social de la SNUAT, nous recommandons de valoriser les projets de mobilité durable qui répondent aux critères suivants :

- Démontrent une mobilisation des communautés desservies
- Prévoient des stratégies d'inclusion des clientèles vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées, personnes à faible revenu, etc.)
- Réunissent plus d'un service en un guichet unique

² Par exemple, voir [Solon](#) ou la Coopérative de transport régional du [Québec](#) (TREQ).

³ Par exemple, voir le [marché de l'Outaouais](#).

⁴ À nouveau, voir la [Société de développement Angus](#) (SDA).

- Développent un modèle transférable dans d'autres régions ou dans d'autres localités
- Desservent des communautés en dehors des grands centres urbains
- Sont constitués dans une perspective d'économie sociale

L'une des solutions à la mobilité durable est sans aucun doute la poursuite des initiatives visant la mutualisation d'équipements (autos, vélos, remorques, etc.) et de services encourageant le transport collectif ou actif des personnes et des biens. Pour faciliter le déploiement de ces initiatives, les cadres réglementaires doivent s'ajuster à ces nouveaux modèles d'affaires et appuyer les initiatives émergentes qui souhaitent tester des solutions adaptées aux besoins identifiés au sein des communautés, mais aussi à des impératifs environnementaux qui nécessitent des pratiques exemplaires et des efforts constants pour améliorer les solutions développées. L'aménagement d'accès prioritaires ou de voies réservées aux véhicules électriques, par exemple, ou un effort accru pour le réaménagement des espaces réservés au transport afin de mieux refléter la diversité des modes de transport existants et de réduire la planification faite autour du transport automobile ou routier, sont des mesures qui favoriseront l'adoption de nouveaux comportements au sein de la population. De plus, les changements démographiques occasionneront de nouveaux défis en matière de transport et le soutien aux solutions développées devra prendre en compte les particularités de certaines clientèles et les difficultés que pourrait occasionner le déploiement d'une offre adaptée auprès de celles-ci. Il est essentiel que personne ne soit délaissé au terme de cet exercice de modifications profondes des habitudes de vie de la population québécoise et de l'adoption d'une véritable mobilité durable.

Axe Milieu de vie

Vision

La qualité de vie et le bien-être des individus et des communautés sont directement liés à l'environnement dans lequel les populations réalisent leurs différentes activités. Ainsi, les projets qui se développent doivent être conçus de manière à maximiser l'ensemble des bénéfices pour la communauté. Ceux-ci doivent donc s'inscrire dans une perspective plus large et agir comme vecteur de développement social et économique pour les communautés. Les initiatives visant un meilleur accès et contrôle de la terre sur le long terme contribue activement à la création et à la conservation de milieux de vie de qualité durable. La pérennité des actions est donc cruciale pour réussir à mettre en œuvre les orientations déployées dans le cadre de cet axe. Au cœur de cette pérennité, les stratégies visant la création de l'abordabilité perpétuelle devraient être priorisées.

Orientation 7 : Des milieux de vie complets conçus de manière à donner accès à tous les services du quotidien et à la nature

Le Chantier est très favorable à cette orientation et aux leviers qui y sont proposés. Un milieu de vie complet est un milieu de vie inclusif où l'accès à l'alimentation, au logement, aux loisirs, à l'éducation et aux soins de santé est abordable et à la portée de tous. L'accessibilité financière et l'accessibilité géographique sont donc des éléments centraux à favoriser et à prioriser. En centrant leurs actions sur la réponse aux besoins de leurs membres ou de la communauté, les entreprises collectives offrent des biens et services à un coût abordable puisqu'elles visent la rentabilité plutôt que la profitabilité, sont redevables à leurs membres plutôt que de rechercher davantage de

rendement pour satisfaire des investisseurs. L'entreprise d'économie sociale offre une formule mieux adaptée au contexte local, s'installe dans des marchés négligés par les entreprises privées, notamment sur les territoires moins densément peuplés. La création et la gestion d'une offre de logements abordables, de locaux commerciaux ou d'espaces communautaires abordables sont donc facilitées par la présence d'acteurs de l'économie sociale sur les territoires. De plus, les modèles de gouvernance collective offerts par l'économie sociale sont tout indiqués pour gérer l'accès et l'usage partagés de ressources naturelles ou d'infrastructures de tourisme et de loisirs⁵. Ces entreprises étant détenues par des membres de la communauté, elles ont peu d'intérêt envers des projets de délocalisation de leurs activités et feront des choix de gestion innovants visant à maintenir leur viabilité financière nécessaire à leur pérennité. Pour cette raison, les acteurs de l'économie sociale sont particulièrement interpellés par ces enjeux et devraient être au cœur des processus mis en œuvre pour y répondre à l'échelle locale. Complémentaires à l'économie sociale, la création de fiducies foncières agricoles, de fiducies foncières environnementales⁶ et de fiducies d'utilité sociale⁷, encouragera un plus grand contrôle des communautés sur le devenir de leur territoire en œuvrant pour une meilleure accessibilité et abordabilité des services de proximité, de la nature et du territoire dans son ensemble.

Orientation 8 : Des collectivités qui misent sur leur dynamisme et leur plein développement

La qualité des cœurs de villes et villages est un élément déterminant pour la qualité du milieu de vie des collectivités. Une large coalition d'acteurs mobilisés autour de cette préoccupation a développé une série de recommandations lancées au début 2020 pour augmenter les efforts collectifs visant à préserver les noyaux villageois et les centres-villes. Durement touchés par la pandémie, les préoccupations demeurent concernant la vitalité de ces lieux qui constituent des moteurs importants pour le dynamisme et le plein développement des collectivités. En novembre 2020, l'INSPQ publiait un numéro consacré à l'importance de revitaliser les cœurs des villes et villages, puisque la vitalité et la qualité de ceux-ci sont garants de milieux de vie en santé⁸, sont essentiels pour favoriser l'activité physique et l'alimentation saine de la population. En favorisant le sentiment d'appartenance et de sécurité, les collectivités seront davantage en mesure de susciter la participation citoyenne et l'émergence d'initiatives dynamiques porteuses de développement. La localisation des activités et services offerts par les institutions publiques doivent donc appuyer les initiatives de revitalisation territoriale, tout comme la création de leviers à destination des municipalités et MRC québécoises qui devront disposer davantage de capacités pour accompagner la réponse aux besoins de leurs populations. Certaines actions, comme une meilleure maîtrise du foncier par les municipalités et la création de réserves foncières, pourraient favoriser le maintien d'un tissu social et économique dynamique, en mesure de s'adapter aux changements démographiques, économiques ou climatiques en offrant, par exemple, un levier pour le développement de logements abordables ou d'infrastructures sociales et communautaires.

⁵ Par exemple, le conseil d'administration de la coopérative de solidarité [La Vallée Bras-du-Nord](#) est composé de résidents, d'entreprises touristiques et d'entreprises forestières.

⁶ Nommons pour exemple la [Fiducie foncière du mont Pinacle](#) qui a pour mission la conservation de la nature dans la région du mont Pinacle à Frelighsburg.

⁷ Comme l'initiative du [Domaine St-Bernard](#), à Mont-Tremblant.

Orientation 9 : Des aménagements favorables à la santé et à la sécurité qui contribuent à former des communautés durables et résilientes

L'implication et la participation citoyenne sont au cœur de la création d'aménagements pertinents et favorables à la santé et à la sécurité des individus et des collectivités. Ainsi, les processus de dialogues et de consultations des populations doivent faire partie intégrante des actions entreprises dans le cadre de cette orientation. Bien souvent, les planifications réalisées sans la participation des parties prenantes peuvent mener à des échecs concernant la résolution d'enjeux identifiés. Une approche de concertation et de coconstruction est donc souhaitable pour que les solutions mises de l'avant soient en adéquation avec les besoins réels des usagers et des communautés. L'analyse différenciée selon les sexes est un outil à considérer pour éviter d'exclure certaines tranches de la population et de mesurer les impacts sur différents groupes (femmes, autochtones, personnes immigrantes, racisées, membres de la communauté LGBTQ+, ...). La Stratégie devra donc offrir des moyens pour assurer une véritable contribution de tous les acteurs dans la recherche de solutions pertinentes aux enjeux vécus par les différents membres d'une collectivité.

Axe Ruralité

Vision

Le Chantier partage la vision générale de l'axe – Ruralité et appuie particulièrement l'aspect de prise en compte des particularités territoriales dans les actions de planification de l'aménagement du territoire. Pour assurer le développement ou le maintien de structures durables et répondant réellement aux besoins et caractéristique des différents milieux, il est primordial d'impliquer les citoyens et les acteurs terrains dès le début des démarches d'aménagement ou de réaménagement.

Orientation 10 : La diversité et la vitalité des milieux ruraux comme éléments centraux d'un aménagement durable et d'une occupation dynamique des territoires

Tout d'abord, nous souhaitons mentionner que les différentes définitions du mot « occupation » réfèrent toutes à des notions aux impacts néfastes pour les communautés. Le Chantier recommande donc de retirer ce terme de l'orientation 10 et de se concentrer sur le dynamisme et la vitalité des territoires.

Selon nous, la diversité et la vitalité des milieux ruraux sont synonyme d'abordabilité et d'accessibilité des terres, des territoires naturels, des logements, des services de proximité et de l'offre touristique. Le maintien des logements et des locaux commerciaux à des prix abordables, et ce, à perpétuité, favorise le dynamisme des noyaux villageois. La protection des territoires naturels et agricoles, notamment par la création de fiducies foncières, permet de conserver et de sécuriser l'utilisation de ces espaces et leur vocation pour les générations futures. Les différents moyens disponibles pour une meilleure maîtrise foncière des municipalités doivent être mieux connus et davantage utiliser pour assurer un développement équitable envers les prochaines générations et qui prendra en considération l'évolution des besoins sur le territoire québécois. Finalement, des innovations réglementaires, comme la création d'un zonage à des fins sociales, pourraient permettre d'influencer le développement et le

redéveloppement dans les zones où les changements de fonction ou d'usages d'un site ou d'un bâtiment seraient susceptibles d'affecter la qualité du milieu de vie des citoyens. Notons, par exemple, la reconversion des églises et des bâtiments religieux, souvent situés au cœur des villages, dont la vocation communautaire devrait être préservée au moment du changement vocationnel du site afin d'entretenir la vitalité du tissu social d'une communauté.

Afin d'assurer le dynamisme territorial, l'accès à un réseau internet de haute vitesse sur tout le territoire québécois doit être une priorité pour les prochaines années. La connectivité des territoires est essentielle pour permettre aux communautés de bénéficier des mêmes services et des mêmes opportunités de développement peu importe où elles sont situées. L'accès à des infrastructures technologiques appropriées est aujourd'hui un enjeu de développement auquel il faut s'attaquer pour garantir l'équité entre les individus, les entreprises et les communautés, sur l'ensemble du territoire québécois. Au cours des dernières années, plusieurs projets collectifs ont émergé dans les zones à faible densité démographique, négligées par les grands acteurs des télécommunications en raison du faible rendement offert, afin d'offrir un réseau internet aux populations locales. Il est essentiel de poursuivre le soutien à ses initiatives afin que l'accès à des infrastructures technologiques devienne une réalité pour l'ensemble du Québec, de manière à assurer l'attractivité et la vitalité des milieux ruraux au cours des prochaines années.

Axe Finances et fiscalités

Vision

Depuis plusieurs années, nous sommes en mesure de constater les impacts néfastes du modèle actuel de financement des municipalités québécoises et des dérives occasionnées par les règles de la fiscalité municipale actuelle. Le Chantier est donc en faveur d'une révision complète du modèle de financement des municipalités avec la participation de celles-ci à cette grande réflexion, qui devra ouvrir de nouvelles opportunités de financement et une réorientation des priorités de développement territorial sur le territoire québécois. Afin d'agir efficacement contre l'étalement urbain, contre la disparition de zones d'emploi à proximité des lieux de vie, contre la disparition de zones agricoles et contre la montée de la surenchère immobilière, la fiscalité municipale actuelle ne saurait être maintenue plus longtemps. Les municipalités ne peuvent dépendre du développement immobilier pour assurer leur survie ou le maintien de leurs infrastructures. Les budgets municipaux offrent peu de latitude pour mettre de l'avant des solutions qui offriront un rendement social ou économique à plus long terme. Pourtant, les questions liées au développement de l'habitation et de l'aménagement du territoire impliquent toujours un calendrier de réalisations étendu. D'autres outils financiers et d'autres leviers doivent donc être mis à la disposition des communautés pour leur permettre de réaliser leurs aspirations, qui ne sauraient être totalement pris en charge par les municipalités. Par exemple, des projets de réhabilitation de bâtiments religieux d'envergure représentent actuellement des fardeaux financiers beaucoup trop importants pour les acteurs municipaux. Dans certains cas, la taille du bâtiment à reconverter excède largement les capacités de soutien financier de la

municipalité⁹, alors que, dans d'autres situations, c'est la multitude des lieux à reconverter qui exerce une pression importante sur les acteurs locaux.

Orientation 11 : Des choix éclairés en matière de planification et de fiscalité contribuant à des finances publiques saines et à un aménagement durable du territoire au bénéfice de tous

En plus d'une révision en profondeur de la fiscalité des municipalités au Québec, nous suggérons la création de nouveaux outils financiers pour soutenir les communautés dans leur projet visant la conservation, l'aménagement et le redéveloppement de leur territoire. Plusieurs pays ont mis de l'avant des politiques publiques inspirantes et des fonds à la disposition des communautés, notamment, pour favoriser leurs initiatives en matière de protection du territoire ou de reprise de bâtiments publics abandonnés. Voici quelques exemples desquels le Québec pourrait s'inspirer.

Le *Community Ownership Fund*, présenté précédemment dans l'orientation 2 de l'axe Gouvernance, est un fonds britannique permettant aux communautés de continuer à bénéficier des installations locales, des actifs communautaires et des équipements les plus importants pour elles en les soutenant pour l'acquisition de ces espaces dans un objectif de les conserver aux bénéfices de la communauté.

En Écosse, le gouvernement a adopté une politique pour favoriser l'empowerment des communautés¹⁰, dont la cinquième section est consacrée au transfert de biens publics vers la communauté lorsque celle-ci est capable de démontrer qu'elle en ferait meilleur usage¹¹. Il est aussi prévu que les communautés disposent d'un droit spécifique pour déposer une offre d'achat dans le cas de la vente d'un actif immobilier ayant de la valeur aux yeux de la communauté. Il s'agit ici du *Community Right to Bid* ou du *Assets Community Value*¹².

La SNUAT est une occasion de prévoir l'adoption de nouvelles balises, règlementations et politiques publiques qui viendront soutenir le déploiement des différentes orientations prévues. Ces exemples internationaux qui placent les volontés des communautés au centre des actions de planification et d'aménagement du territoire nous apparaissent ainsi des pistes intéressantes pour mettre en œuvre des nouveaux moyens qui sauront conduire à davantage d'innovations au cours des prochaines années.

⁹ Pensons ici au bâtiment d'envergure situé au cœur de Baie-St-Paul présentement géré et occupé par le projet [Maison Mère](#) avec le soutien de la municipalité suite au départ des sœurs fondatrices il y a quelques années.

¹⁰ UK Legislation (2015). *Community Empowerment Act – Part 1*, <https://www.legislation.gov.uk/asp/2015/6/part/1/enacted>

¹¹ UK Legislation (2015). *Community Empowerment Act – Part 5*, <https://www.legislation.gov.uk/asp/2015/6/part/5/enacted>

¹² Bristol City Council (2015). *Community right to bid*, <https://www.bristol.gov.uk/people-communities/community-right-to-bid>

Conclusion

La Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires est ambitieuse, à la hauteur des aspirations du mouvement de l'économie sociale et du Québec. Elle représente une occasion inégalée de créer des milieux de vie durable, en adéquation avec les communautés qui y résident. La vitalité d'un territoire concerne d'abord et avant tout les gens qui l'habitent. En ce sens, il est primordial d'assurer la mise en place des leviers qui permettront la participation de toutes les parties prenantes au développement des plans d'aménagement d'un territoire donné, et ce, afin de répondre aux réels besoins des acteurs habitant ce territoire. L'économie sociale se situe au cœur de cette vision fondamentale du développement du Québec. Elle émerge des territoires et s'y enracine, constitue des réponses pertinentes et innovantes aux besoins et aux aspirations d'hommes et de femmes qui choisissent de s'impliquer activement dans leur collectivité. Sans aucun doute, les acteurs de l'économie sociale seront des partenaires essentiels au déploiement de la Stratégie.

ANNEXES

ANNEXE 1 – Liste des réseaux nationaux membres du Chantier

Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)	agrtq.qc.ca
Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ)	arcq.qc.ca
Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE)	aqcpe.com
Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID)	aqid.com
Coalition des organismes communautaire pour le développement de la main-d'oeuvre (COCDMO)	cocdmq.qc.ca
Collectif des entreprises d'insertion du Québec	collectif.qc.ca
Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)	cqea.ca
Conseil québécois du loisir	loisirquebec.com
Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec	fedetvc.qc.ca
MicroEntreprendre	microentreprendre.ca
Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec (RCJEQ)	rcjeq.org
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCRE)	rncreq.org
Réseau de coopération des entreprises d'économie sociale en aide à domicile	eesad.org
Réseau de la coopération du travail	reseau.coop
Réseau des centres de ressources périnatales du Québec	reseaudesrcp.org
Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec	rcrcq.ca
Réseau Québécois des OSBL d'habitation (RQOH)	rqoh.com
Table nationale des corporations de développement communautaire (TNDC)	tncdc.com

ANNEXE 2 – Réalisations du Chantier

Le Chantier de l'économie sociale est le carrefour incontournable de l'entrepreneuriat collectif et travaille activement à tisser des partenariats stratégiques entre tous ceux et celles qui entreprennent, accompagnent et interviennent en économie sociale. Depuis plus de 20 ans, seul ou en collaboration avec ses partenaires, le Chantier a contribué au développement économique et social du Québec par le biais de diverses initiatives visant à soutenir l'éclosion d'entreprises dans de nombreux secteurs d'activités et par la mise sur pied d'outils structurants.

L'économie sociale au Québec, c'est :

Plus de 11 200 **entreprises** collectives

Un **chiffre d'affaires de plus de 47 milliards** de dollars, soit davantage que les secteurs combinés de la construction, de l'aéronautique et des mines.

Plus de **220 000 travailleurs** dans tous les secteurs d'activités, du commerce au détail aux nouvelles technologies.

[Découvrez le mouvement !](#)

Développement d'innovations sociales majeures (entreprises)

Centres de la petite enfance (CPE)
Entreprises d'économie sociale d'aide à domicile (EÉSAD)
Journées de la culture
Ressources périnatales
Ressourceries (gestion des matières résiduelles)
Cité des arts du Cirque / La Tohu

Renforcement des capacités des réseaux et des entreprises (écosystème)

Pôles régionaux d'économie sociale (22 pôles)
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC)
Alliance de recherche Université-communauté (ARUC-ÉS)
Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)
Fiducie du Chantier de l'économie sociale
Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS)
Commerce solidaire / Akcelos
Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) / OLTIS
Maison de l'économie sociale

Contribution à des politiques publiques dédiées à l'ÉS

Loi sur l'économie sociale (2013)
Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif (2008) et en économie sociale (2015)
Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable / Ville de Montréal

Développement et promotion à l'international

Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale (RIPESS)

Global social economy forum (GSEF)

Centre international de transfert d'innovations et de connaissances en économie sociale et solidaire (C.I.T.I.E.S.)

Social enterprise ecosystem project (S4ES) (Canada)

Participation aux travaux de l'OCDE, du *TASK FORCE* de l'ONU et de l'Académie de l'OIT

Représentations auprès de gouvernements à l'international (Commission européenne, Sénat Mexicain, Ville de Séoul, etc.)

Promotion auprès des jeunes

Mon premier emploi en économie sociale (Fonds jeunesse du Québec)
Guide de référence sur l'économie sociale (soutien du SAJ)
CHNGR (ambassadeurs étudiants)
Sensibilisation et expérimentation en entrepreneuriat collectif (Projet pilote soutenu par le SAJ)

Événements majeurs

Sommet sur l'économie sociale et solidaire (2006)
Forum international de l'Économie sociale et solidaire—FIESS (2011)
Global social economy forum (GSEF2016)
Forum Défis communs, solutions collectives (2017)



ANNEXE 3 – Conseil d’administration

Présidence du conseil d’administration

Laurent Levesque

Unité de travail pour l’implantation de logement étudiant (UTILE)

Direction générale

Béatrice Alain

Regroupements d’entreprises d’économie sociale

Isabel Faubert Mailloux

Réseau de la coopération du travail

Éric Tétreault

Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ)

Geneviève Bélisle

Association québécoise des CPE (AQCPE)

Raymond Gouin

Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)

Richard Gravel

Collectif des entreprises d’insertion du Québec

Vincent Marcoux

Association québécoise des centres d’intervention de dépendance (AQCID)

Richard Foy

Réseau québécois des OSBL d’habitation (RQOH)

Josée-Anne Bouchard
Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique – CA

Regroupements d'organisations de soutien au développement de l'économie sociale et des organisations de soutien au développement de l'économie sociale

Éric Cimon
Association des groupes de ressources techniques du Québec

Isabelle Gilbert
Regroupement des CDEC du Québec

Claude Dorion
MCE Conseils

Ahmed Benbouzid
MicroEntreprendre

Frédéric Lalande
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)

Thibaud Liné
La Cantine pour tous

Pôles régionaux d'économie sociale

Anyle Côté
Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CESIM)

Lynn O'Cain
Pôle d'économie sociale Mauricie

Raymond Rouleau
Pôle régional d'économie sociale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Olivier Doyle

Pôle d'économie sociale de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

Félix Bussières

Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale

Grandes centrales syndicales et tout organisme membre de ces centrales

Marie-Hélène Bonin

Confédération des syndicats nationaux – CSN

Stéphane Hudon

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Entreprises d'économie sociale

Laurent Levesque

Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant – UTILE

Regroupements nationaux des Premières nations et Inuits et de leurs organismes membres

Mickel Robertson

Commission du développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador

Grands mouvements

Gabrielle Desbiens

Réseau des Conseils régionaux de la culture du Québec

Pierre-Paul Leduc

Conseil québécois du loisir

Marie-Line Audet

Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNDCDC)

William Blaney
Union étudiante du Québec (UEQ)

Membres d'office

Jacques Charest
Fiducie du Chantier de l'économie sociale

Odette Trépanier
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC)

Philippe Garant
Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)

Vincent Van Schendel
Territoires innovants en économie sociale et solidaire – TIESS

Aile jeunesse

Solen Martin-Déry
Caligram

Membre honoraire

Marguerite Mendell
École d'Affaires publiques et communautaires, Université Concordia